Biodiversité – A vos clichés

EXPOSITION PARTICIPATIVE

RÉGLEMENT

Article 1 : Objet

Dans le cadre de sa politique en faveur de la Biodiversité, la Ville de Concarneau développe des animations dans le but de sensibiliser à la protection de la biodiversité. Dans ce cadre, elle a décidé de proposer la mise en œuvre d'une exposition participative nommée « Biodiversité – à vos clichés ». Il s'agit de photographier la biodiversité qui nous entoure soit les milieux naturels (plages, estrans, bois, rues, chemins), la faune sauvage (mammifères, amphibiens, insectes…) et la flore sauvage (les « mauvaises herbes » sur les trottoirs, les espèces végétales des dunes ou encore les fleurs des champs…).

Article 2 : Les participants et leurs photographies

Cette exposition est ouverte à tous les concarnois, amateurs ou professionnels. Les participants garantissent qu'ils sont propriétaires des droits d'auteur des photographies proposées. Les photographies dénotant un dérangement manifeste des espèces ou plus généralement un non-respect de l'environnement de la part de l'auteur ne seront pas acceptées.

Article 3 : Déroulé et la participation

Chaque participant doit soigneusement compléter le bulletin de participation et le joindre à ses clichés. Les photographies doivent être envoyées en format numérique (.jpeg), en couleur ou en noir et blanc et en format portrait. Le nombre de clichés par participant est limité à 2. Chaque photographie doit être accompagnée d'informations (lieu, quartier, date de la prise de vue, commentaire ou anecdote). Ces informations pourront être affichées avec l'image.

Les photographies et les documents liés sont à envoyer par mail : developpement-durable@concarneau.fr

Seul un travail minimum sur l'image est autorisé ; balance des couleurs, luminosité, contraste, accentuation.

L'auteur garantit que ses images sont conformes à la prise de vue originale, soit aucun ajout d'éléments étrangers à la scène photographiée, aucun trucage ou autre technique visant à modifier profondément l'image. Un recadrage de 20% est autorisé.

Article 4 : Durée
L'envoi des photographies s'effectue du 20 janvier au 20 février 2022. L'exposition dans les sucettes de la Ville est prévue du 28 mars au 10 avril 2022.
La mise en ligne de la galerie photo est prévue pour le 28 mars 2022.

Article 5 : L'exposition et l'utilisation de l'exposition
La Ville de Concarneau prend à sa charge les agrandissements des clichés sélectionnés, ainsi que leur impression. Le tirage papier restera la propriété de la Ville et sera exposé.
Vingt cinq photographies seront retenues pour être exposées sur l'ensemble des sucettes de la Ville. Les dimensions de ces affichages sont 120cm/176 cm en format Portrait.
La sélection s'établira par la Ville et ses partenaires en fonction de la qualité (HD - 300 dpi minimum) de la photographie et la représentation de la biodiversité sur l'ensemble du territoire.
Toutes les photographies seront intégrées dans la galerie en ligne quelle que soit la définition.
Les agrandissements pourront ensuite être exposés dans d'autres lieux (équipement recevant du public…). La Ville se réserve le droit de réexposer les photographies pour valoriser son patrimoine naturel et promouvoir sa préservation.

Article 6 : Utilisation des clichés
Les participants au concours autorisent gracieusement les organisateurs à reproduire les photographies sélectionnées dans l'exposition pour les nécessités de promotion de l'exposition (média, presse, affiche…) et ce uniquement à but non lucratif. Le nom de l'auteur y figurera obligatoirement.

Article 7 : Respect de la propriété intellectuelle
La Ville de Concarneau s'engage à ce que les photographies soient toujours légendées.

Article 8 : La participation à l'exposition vaut pour acceptation complète de ce règlement
La participation à l'exposition vaut pour acceptation complète de ce règlement.

Contact:
Service développement durable
DEVELOPPEMENT-DURABLE@CONCARNEAU.FR
TÉL. 02 98 50 39 14

Ville Bleue CONCARNEAU
Bretagne Vivante Une voix pour la nature
cap vers la nature
Esprit Nature Etudes naturalistes et découvertes